L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 31 JANVIER 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS : MARDI MATIN, 31 JANVIER

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième :—L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif, annonces de banques et de compagnies d'assurance, les spectacles et les départs de bateaux et de navires et autres annonces.

A la troisième : —Matière à lire, annonces de compagnies d'assurance et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le shérif—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, deux terrains contigus situés au faubourg Jackson, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, deux terrains dans le premier District, ayant deux magasins en briques à quatre étages [illegible] de la Nouvelle Levée.

Par F Crozat—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, un lot de terre dans le Deuxième District ayant une [illegible]

Par Montgomery & Bros—à leur magasin d'encan, 75 balles de coton.

Par E Roger & Co—[illegible] de marchandises sèches

Par R Gutierrez—[illegible] Meubles.

Par S Guinault, [illegible] meubles.

Par J P Boisseau, [illegible] Magazine et Gravier, saindoux, chandelles, fromage, thé.

Par D E Morphy—[illegible] une belle jument.

Par Montgomery & Bros—au Sugar Landing, sucre.

La presse de Richmond.

Etat des forces de Hardee—Leurs bonnes dispositions.

Richmond Whig du 16.

Nous recevons rarement les journaux de Charleston, et par conséquent nous empruntons au Macon *Confederate* les nouvelles suivantes, apportées par un officier de l'armée de Charleston, qui est arrivé à Macon depuis peu de jours. Il dit que nos forces sont en excellent état et qu'elles ne sont en rien découragées par les derniers événements militaires. Elles sont aussi pleines d'enthousiasme que jamais, et prêtes à faire face à l'ennemi et à arrêter son mouvement quand il en fera un. Pleines de confiance dans le jugement du brave et chevaleresque général Hardee, elles n'attendent que ses ordres pour fondre sur l'ennemi.

L'armée est avantageusement postée sur la ligne du chemin de fer entre Hardeeville et Charleston.

La force de l'ennemi est estimée à 30,000 hommes—dont une portion sera laissée comme garnison à Savannah, avec une force de troupes nègres.

On calcule qu'aussitôt que l'ennemi aura complété ses arrangements, une attaque combinée par terre et par eau sera faite contre Charleston. L'attaque de terre aura lieu par le côté qui regarde Savannah.

Les nègres pris par Sherman, le quittent en grands nombres. Un officier a rencontré une troupe d'au moins 150 qui retournaient chez eux, parce qu'ils avaient été traités d'une manière bien différente de ce qu'il leur avait été promis.

La personne qui nous donne cette information dit qu'un grand nombre d'enfants nègres étaient tombés dans la rivière par l'imprudence brutale des Yankees qui les y avaient fait précipiter par leurs mères [illegible], les yankees ayant déclaré qu'ils ne pouvaient se charger ni les prendre avec eux dans le voyage.

LES INCENDIES DE NEW-YORK

On lit dans le *Messager Franco Américain*:

Qu'est devenue l'affaire des incendiaires de New York ? On en a si peu parlé depuis quelque temps que le public pouvait la croire abandonnée. Cependant le général Dix n'avait pas renoncé à la recherche des coupables, et les émissaires de [illegible] travaillé qu'ils sont [illegible] sur la frontière [illegible] complot incendiaire [illegible]. Une cour martiale va se réunir au fort Lafayette, sous la présidence du général F. N. Warren, pour juger les prisonniers. On croit pouvoir affirmer, d'après les renseignements obtenus par la police, que le nombre des individus impliqués dans l'incendie [illegible] grand qu'on ne l'avait cru d'abord et ne dépasse pas six. Cela nous paraît peu croyable, puisqu'on a mis le feu à douze hôtels sans compter le musée de Barnum. Le procès qui va s'instruire au fort Lafayette jettera probablement un peu de clarté sur cette obscure affaire.

Un mot d'encouragement—Les ports ne sont pas une nécessité pour la Confédération—Il ne faut plus espérer que dans le courage du peuple et l'énergie de l'armée.

Sous ces divers titres le New York *World* reproduit l'article suivant du Richmond *Whig* du 17 janvier.

La coupe d'amertume semble ne pas avoir été épuisée par la chûte de Savannah. Le Fort Fisher est aussi tombé. Nous nous attendions à cela depuis longtemps, et nous ne comprenions pas comment une forteresse isolée pouvait se maintenir contre les attaques réitérées de forces écrasantes. Elle est tombée en effet devant le nombre immense des assaillants. Elle n'aurait jamais été prise par merci. Nous avons eu fréquemment à remarquer qu'une mauvaise fortune ne vient jamais seule. Un malheur est toujours suivi de plusieurs autres. Mais c'est à nous de supporter les revers avec un courage et une fermeté qui lassent le destin. Et nous croyons que notre peuple aura cette fermeté et ce courage. Il est étonnant, assurément, que nous ayons encore des ports de mer et que l'ennemi, possédant d'aussi vastes forces navales, ne nous les ait pas tous enlevés avant la fin de la seconde année de la guerre.

La perte du fort Fisher coupe court à tout commerce de contrebande maritime. Nous n'aurons plus d'importations d'Europe. Cela aura un grand inconvénient pour nous, mais sans trancher la question d'indépendance ou de subjugation. Cette question est toujours à décider sur les champs de bataille où nous n'avons rien à craindre tant que nos ennemis n'y seront pas plus de trois contre un. La Confédération peut survivre à la perte du fort Fisher, de la Mobile et de tous les autres ports qui sont encore en notre possession, mais elle ne pourrait survivre au découragement de son peuple ni à l'affaissement de l'esprit patriotique. C'est là ce qu'il faut craindre plus que toutes les autres causes mises ensemble. Que le peuple soit ferme, qu'il soit résolu à résister jusqu'au dernier homme et au dernier dollar, et la perte de nos ports ne sera pas d'une aussi grande importance que nous avons pu le croire. Nous avons perdu la Nlle-Orléans et avons survécu, nous avons perdu la navigation du Mississippi et avons survécu, nous avons perdu Savannah et avons survécu, nous pouvons encore survivre à la prise du fort Fisher en dépit de tout ce que pourront dire les alarmistes et les traîtres pour exciter l'effroi et affaiblir notre cause. L'armée est saine jusqu'aux os, elle est pleine de vie et d'activité, elle aspire ardemment à remporter des succès, sans s'inquiéter des travaux et des périls qu'il faudra encourir pour les réaliser. C'est dans cette noble armée que nous avons confiance, car c'est elle qui ne désespère pas de la république.

LEGISLATURE.

30 janvier.

Sénat—Un rapport spécial du grand jury relatif à la perte des archives publiques dans le dernier incendie de la rue du Camp et à la nécessité de construire un palais de justice à l'épreuve du feu, dans cette paroisse, ainsi que cela est autorisé par la loi, est présenté.

Le rapport est renvoyé au comité des améliorations intérieures.

M. Montamat présente un bill concernant la Cour Suprême, et ce bill est lu une première fois.

On reprend la discussion du bill sur la police. La première section est amendée de manière à limiter à 500 le nombre des agens, et la section qui interdit aux officiers et agens de police d'intervenir dans les élections, est adoptée. Le bill est lu et adopté dans son ensemble. Il est renvoyé ensuite au copiste pour être mis au net et subir une troisième lecture.

Le Sénat s'ajourne après avoir entendu le rapport du comité judiciaire pour la légalisation de certain mariage.

Chambre—Sur les explications de M F. Harman qui soutient que le gouverneur doit connaître son devoir, la résolution qui avait pour but de requérir son départ immédiat pour Washington afin qu'il put employer utilement son influence en faveur de l'Etat dans l'affaire de la réadmission, est rejetée.

Plusieurs membres donnent avis qu'ils présenteront des bills concernant les maisons de pension, les cockpits, etc.

On lit une résolution qui charge le trésorier de payer les dépenses du Bureau des terres, en les prélevant sur le montant provenant de la vente des terres publiques.

On lit la résolution de M. Boyes, concernant l'abolition de la peine de mort.

L'acte du Sénat pour les poursuites à faire contre certains officiers d'Etat délinquants et pour leur punition est renvoyé au comité judiciaire.

La discussion de la charte de ville est reprise et après l'adoption des 37 premières sections, la Chambre s'ajourne.

MOYENS D'ARRIVER AUX MINES DE L'OUEST.—C'est vers ces mines que se portent la plupart des émigrants qui se rendent dans l'Ouest et ceux qui se disposent à les suivre apprendront avec un intérêt très vif, sans doute, qu'il vient de s'organiser une entreprise offrant aux émigrants toutes les facilités désirables. Le voyage se fera par eau et par terre, et cette entreprise de transport est la ligne de Montana et d'Idaho dont E S Keep, rue Poydras Nos 77 et 79 est l'agent. Le premier bateau à vapeur de la ligne partira de St Louis pour le Fort Benton le 4 mars prochain, le second le 11 du même mois ; le troisième le 18 et le quatrième le 15 avril. On trouvera dans une annonce de plus amples renseignements à ce sujet.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE.—L'interrogatoire de F. L. King et de Jno Ward, accusés d'avoir imité des mandats du gouvernement a été remis ce matin. Le Prévôt a ordonné l'arrestation de ceux des témoins à charge qui ne se sont pas présentés en cour.

La décision dans l'affaire Jacobs, officier spécial, accusé d'avoir obtenu de l'argent illégalement, sera rendue aujourd'hui.

PREMIERE COUR—Le juge de la Première Cour du District n'a pas siégé hier, et ne siégera probablement pas avant la formation d'un nouveau jury.

ACCUSATEURS—Joseph Williams et Hubert Evans étaient accusés, par David Murphy, de l'avoir assailli à main armée, samedi soir, dans la rue St Charles. On a prouvé, devant le recorder Vennard, que les inculpés, qui sont [illegible] d'un revenu [illegible] du jour travail, [illegible] qu'ils [illegible] par le plaignant ; [illegible] Le magistrat les a fait relâcher et a [illegible] Murphy.

—P Labatt, qui avait fait arrêter Mme Auguste, au coin des rues Bienville et Commune, en l'accusant d'avoir troublé la paix, n'ayant pas prouvé ce qu'il avait allégué, a dû acquitter un amende.

Alexandre Dumas en Amérique.

Il paraît que le grand Alexandre Dumas est en négociations avec un Barnum quelconque de New-York pour venir en Amérique faire des lectures, une histoire et nous ne savons quoi encore. Le célèbre romancier fera bien de prendre ses précautions dans les marchés qu'il conclura, autrement il pourrait apprendre à ses dépens comment on peut abuser de l'innocence d'un grand enfant de lettres comme lui.

Voici une correspondance que nous trouvons dans un journal de New-York :

A M. le directeur du Messager Franco Américain.

New-York, le 1 janvier 1865.

Monsieur,

On a beaucoup écrit et beaucoup parlé depuis quelques semaines sur la probabilité ou l'improbabilité d'une visite d'Alexandre Dumas aux Etats-Unis. Etant le seul représentant de Dumas à New-York, je prends la liberté de vous communiquer la correspondance de M Dumas à ce sujet, vous priant d'y donner place dans les colonnes de votre journal, [illegible] entre M Dumas et le public.

Le 29 septembre dernier, j'écrivis à Alexandre Dumas, lui proposant de visiter les Etats-Unis, et, après avoir [illegible] les événements passés et présents, l'engageant d'écrire une œuvre, qui aurait pour but de rétablir la vérité, si souvent faussement représentée par la presse étrangère, Alexandre Dumas me répondit immédiatement comme suit :

Enghien-les-bains, le 4 octobre 1864.

Cher monsieur,

J'ai toujours désiré faire un voyage à New York et ce que vous me proposez me ferait le plus grand plaisir.

Seulement à New York on dépense énormément d'argent.

Aller à New York, quitter mes romans, quitter mes drames sans une certitude, cela devient impossible.

Avez-vous un libraire qui édite le livre—ou quelqu'autre moyen de publication par souscription.

Ma sympathie est telle pour le Nord que je *ne demande pas à faire une affaire*, mais à ne point perdre d'argent.

Si l'affaire s'y trouve ce sera d'autant mieux. Je m'engagerais à faire un livre en 4 volumes, de 500 pages chaque par exemple.

Nous nous trouverions un libraire qui m'avancerait sur ces volumes moitié des frais préliminaires [illegible] deux drames livres [illegible] deux mois.

Nous pourrions faire l'ouvrage par souscription à 20 francs par exemple.

Laisser par exemplaire 5 francs pour les malades et les blessés, 5 francs pour moi et 10 francs pour les frais.

Voyez monsieur, je n'ai besoin de rien près de vous [illegible] à votre obligeance.

Répondez moi au plus vite possible, l'hiver s'avance et vous le savez, c'est l'époque des premières représentations et je puis faire jouer deux pièces cet hiver si je ne vais pas à New York.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

ALEXANDRE DUMAS

Monsieur Eug. von Nordhausen, N. Y.

P. S. J'ai sur la demande du Président Lincoln et du Comité, le bonheur de contribuer pour *cent autographes* à la foire de Pittsburg. Le gouvernement lui même aurait peut-être intérêt au point de vue de la popularité de la cause du Nord à encourager et soutenir un ouvrage de moi écrit dans le sens de sa politique.

Voyez, vous rendrez ma lettre aussi publique que possible, j'ai l'habitude de tout faire au grand jour. A. D.

Aussitôt le reçu de cette lettre, j'allai voir Messieurs Harper Brothers, et leur communiquai le contenu de la précédente lettre. L'un des associés de cette maison me remit une proposition écrite très acceptable que je communiquai immédiatement à M. Dumas. Depuis lors, j'ai échangé plusieurs lettres avec A Dumas qui, en réponse à la mienne du 17 novembre 1864, me répondit comme suit :

Paris, le 29 novembre 1864.

Mon cher monsieur,

Vous êtes vraiment bien bon de prendre toute cette peine et je vous en suis bien reconnaissant.

Voilà ce que nous ferons.

J'irai à New York en touriste et avec mes propres ressources—Ma première visite après vous sera pour MM. Harper que je remercie de leurs offres.

Je porterai avec moi un roman intitulé, *Les mémoires d'une Favorite*. Je l'avais fait pour Bentley, de Londres dans les mêmes conditions à peu près proposées par MM. Harper, mais Nelson y jouant un rôle odieux, celui qu'il a joué en 1799, en faisant pendre les patriotes napolitains—Bentley a eu peur de déplaire à ses compatriotes et m'a demandé à rompre le traité.

Une fois que je serai à New York avec suffisamment d'argent, nous aurons le temps d'aviser.

Mes travaux me retiendront ici jusqu'à la fin de janvier, et je partirai probablement du Havre par le *Washington*, j'aurai un secrétaire parlant anglais et moi-même traduisant facilement la langue, j'arriverai peut être à le parler un peu.

Enfin à coup sûr je serai chez vous avant trois mois. N'y aurait-il pas quelque chose de bon à faire en écrivant tout simplement l'histoire des quatre premières années du Président Lincoln.

Enfin nous causerons de tout cela.

On m'avait offert autrefois de faire des lectures en Angleterre sur ma campagne en 1860 avec Garibaldi, campagne qui a amené la chute du roi de Naples. J'avais refusé.

Comme Garibaldi a habité New York et est resté populaire dans l'Amérique du Nord, des lectures sur lui pourraient peut-être intéresser une certaine classe de votre société.

Enfin nous verrons.

Offrez mes meilleurs compliments à MM. Harper. Je serai heureux le jour où après avoir touché votre main je toucherai la leur.

Mille et mille bonnes amitiés qui pour être encore à distance n'en sont pas moins sincères.

Alexandre DUMAS.

Monsieur E. von Nordhausen, N. Y.

P. S. Je reviens et j'insiste sur une histoire aussi pittoresque que possible des quatre premières années de la présidence de M. Lincoln parce que ce livre traduit en Anglais et en Français pourrait jeter une grande clarté sur des faits que des intérêts égoïstes peuvent repousser dans l'ombre. Il y a par exemple en Angleterre un système de calomnies envers l'Amérique qui tendrait à faire croire de la part du Nord, non pas à la délivrance des noirs, mais à l'oppression des blancs. Cela est si vrai qu'à Paris je n'ai pas pu trouver un journal pour y ouvrir une souscription en faveur de vos malades et de vos blessés.

Nous ferions paraître cette histoire par souscription à bon marché pour la faire très populaire. Vous verriez le Président, vous lui diriez mon admiration pour lui, et vous me prépareriez des matériaux de manière à ce qu'en arrivant je puisse me mettre à l'ouvrage.

Cette histoire écrite par moi serait lue par toute l'Europe. A. D.

A la réception de cette dernière lettre, je communiquerai avec MM. Harper, mais comme M. Dumas semble avoir changé considérablement ses vues, sur le mode de publication, nous n'avons rien conclu définitivement avec nos respectables éditeurs.

La dernière lettre de M. Dumas se croise avec une des miennes dans laquelle je lui communiquais les propositions de plusieurs personnes relativement à des lectures. Nous pouvons donc compter non seulement de lire Dumas, mais aussi d'entendre Dumas.

Je prends la liberté, M. le directeur, de vous demander votre aimable aide et la collaboration de toutes personnes intéressées dans cette question, pour me faire parvenir aussitôt que possible tous les documents, faits, actes, publics et particuliers, ayant rapport à l'œuvre que doit écrire Dumas, de façon à ce que je puisse réunir le plus de matériaux possibles avant l'arrivée du célèbre écrivain, et lui éviter ainsi des travaux de détails qui, en vue de l'œuvre éminente qu'il aura à accomplir, lui sauveront beaucoup de temps. Je n'ai pas besoin de vous assurer que M. Dumas ajoutera un fleuron de plus à sa glorieuse couronne d'auteur.

Je vous serai également bien obligé de même qu'à la presse entière des Etats Unis, de publier cette correspondance et de m'envoyer une copie du numéro la renfermant, que je me ferai un devoir de soumettre à M Dumas à son arrivée.

E. von Nordhausen, A. M. L. L. B. Attorney et Counsellor, No 119, Nassau.

P S—Les amateurs de musique peuvent compter sur une agréable surprise à l'arrivée de M Dumas. Une des chanteuses les plus populaires et prima-donna de premier ordre, vient, sous la protection de M. Dumas, pour chanter aux Etats Unis. Alexandre Dumas dit d'elle : "Madame Gordosa chante tous les maîtres italiens, depuis Bellini jusqu'à Verdi. Elle a en outre chanté les Huguenots à Robert le Diable, je n'ai pas vu d'artiste plus dramatique [illegible] et comme chanteuse son succès est fait en Italie. J'ai également réussi à obtenir des offres pour cette dame et en première ligne de Max Maretzek, notre propre impresario." E. v N.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

XVI

Laissant avec les habitans de ce hameau le pauvre Hercule, dont la blessure s'était envenimée par la chaleur et la fatigue, Joseph se remit courageusement en route, pour rejoindre les Babimpés.

Comment le [illegible] et [illegible] les forces de l'homme le plus vigoureux ! Dieu seul pourrait le dire. Les deux guides qu'on lui avait donnés au village croyaient chaque matin qu'il n'aurait plus la force de se remettre en route, mais le brave garçon marchait [illegible] les pieds en sang et le corps dévoré par la fièvre.

La troisième journée [illegible] enfin les Babimpés.

Ceux-ci poussèrent un cri de surprise en voyant [illegible] Joseph. Le pauvre garçon avait [illegible]

Il se laissa tomber à côté des Babimpés, et [illegible] A la fin, cependant, il parvint à leur faire comprendre [illegible]

Durant le voyage qu'ils avaient fait sous la conduite des Babimpés, les Blancs avaient traité [illegible]

Vivement touchés du récit de leurs anciens hôtes, les Babimpés se consultèrent pour savoir ce qu'ils pourraient faire pour les sauver. [illegible] le petit nombre, les guides ne pouvaient [illegible] marcher sur Sérouma et à lutter contre la tribu des Batongas. Le seul parti raisonnable à prendre, c'était de gagner au plus vite Mazèra et d'obtenir du roi des Babimpés qu'il envoyât un détachement de ses meilleurs guerriers pour surprendre les Batongas et délivrer leurs prisonniers.

Tout cela demandait bien du temps, mais il n'y avait pas moyen de faire autrement. Joseph [illegible] se rendre aux raisons des Babimpés.

[illegible] de se diriger vers Mazèra.

Touchés du courage et du dévouement de Joseph, les Babimpés le portaient de temps en temps à tour de rôle, lorsqu'ils voyaient que le pauvre garçon était [illegible] fatigue.

Aussitôt que les Babimpés furent arrivés à leur village, Joseph fut trouver le roi à qui il raconta les malheurs survenus aux Européens.

Sérouma venait justement de recevoir quelques présents [illegible] par l'entremise d'un Makalo [illegible] Livingstone lui avait promis à son passage [illegible] en faveur des blancs que le roi [illegible] Joseph [illegible] que ces bonnes dispositions [illegible] que les Européens attachés par les mains des Batongas [illegible] des mousquets, deux [illegible] serge rouge, des fils de perles, et même une lanterne magique. Ce dernier argument décida complètement le roi, mais encore plus ses sujets, dont la lanterne magique de Valentin avait fait le bonheur durant le séjour des Européens à Mazèra.

Une fois l'expédition résolue et l'honneur [illegible] Babimpés [illegible], Joseph n'eut plus besoin de pousser à la roue. Dès le lendemain, avant le lever du soleil, une armée de Babimpés, commandée par le frère du roi, se dirigeait vers Sérouma. Des émissaires, envoyés en avant, avaient mission de rassembler les provisions et de forcer les habitants des petits villages situés sur la route à recueillir à l'avance du bois, de l'herbe, des vivres et de l'eau.

Malgré sa fatigue et l'état déplorable de ses pieds, Joseph accompagna l'expédition. Quelque [illegible] il n'aurait jamais pu, cependant suivre ses alliés, si le frère du roi n'avait eu la bonne idée de faire monter Joseph sur un bœuf dressé à la selle pour l'usage de S. [illegible]

En passant par le village où il avait laissé son compagnon Hercule Carilan, Joseph s'arrêta pour voir ce dernier.

La blessure de Carilan commençait à se cicatriser, mais il n'était pas assez fort pour de nouvelles fatigues. On lui promit de le prendre au retour.

Grâce à l'autorité de Joseph, qui la communiquait à ses compagnons, et à la connaissance du pays que les guides avaient acquise dans leurs précédents voyages, les Babimpés accomplirent promptement le trajet de Mazèra à la rivière Mouna. Ils avaient appris en chemin qu'un parti de Bashoukoulompos battait la campagne.

Peu soucieux d'une rencontre avec ces féroces pillards, et n'ayant pas d'ailleurs de temps à perdre, ils avaient eu l'idée de profiter du clair de lune pour traverser la Mouna et de voyager surtout la nuit pendant qu'ils seraient dans le voisinage des Bashoukoulompos.

C'étaient les Babimpés que James avait aperçus au moment où ils se préparaient, en effet, à s'embarquer sur deux bateaux dont les gens du village voisin leur avaient indiqué la cachette.

Ces bateaux étaient malheureusement trop petits. Chacun d'eux ne pouvait contenir que dix hommes tout au plus, et encore était-ce fort dangereux.

Grâce aux lueurs de l'incendie, les Babimpés ne tardèrent pas à découvrir les fugitifs. Un des guides reconnut aussitôt Clémence et Juliette.

—Ce sont les femmes blanches ! s'écria-t-il.

—Et voilà notre [illegible] blanc là-bas, dit un autre en montrant dom Antonio.

—Ils sont attaqués par les Batongas, reprit le premier, courons vite à leur secours !

Bravant les caïmans et les étreintes mortelles des longues herbes, les plus intrépides se jetèrent immédiatement à l'eau. Avec sa témérité habituelle, Joseph en fit autant. Il nageait un peu, mais il était loin d'avoir la force nécessaire pour résister au courant et pour se débarrasser des herbes dans lesquelles ses jambes s'enchevêtraient. Au bout de quelques brasses, il se trouva dans l'impossibilité d'avancer. Il se serait infailliblement noyé si deux Babimpés, venant à son secours, ne l'avaient dégagé de ses liens verdâtres et soutenu jusqu'à l'autre rive.

A peine arrivé, le digne garçon se trouva dans les bras de Valentin, qui l'embrassa non comme un domestique, mais comme un fils.

—Mon maître, mon bon maître, disait le pauvre Joseph en pleurant de joie, que je suis heureux de vous revoir !

—Mon brave Joseph, que d'inquiétudes tu nous a données !

—J'avais tant de peur de mourir en route, monsieur ! Non à cause de la mort, mais parce que je n'aurais pu venir à votre secours ! Si vous saviez combien cela m'a coûté de vous laisser entre les mains des sauvages et de ne pas rester auprès de vous ! Mon bon maître ! Oh ! que je suis heureux ! Et Mme Bartelle, et Mme Martigné, et dom Antonio...... et M. Savinien, et James !......

Tout le monde était là et s'empressait autour du brave garçon, que chacun remerciait et félicitait.

—Bravo, mon ami ! dit un homme que Joseph avait pris jusque-là pour un sauvage, et n'était autre que M. Novéal.

—Tiens !.... fit Joseph ébahi, un sauvage blanc !

Juliette, qui aimait beaucoup le petit Parisien (probablement à cause de l'affection que Joseph portait à Mazeran), lui expliqua que ce prétendu sauvage était M. Novéal, l'oncle si ardemment désiré.

A son tour M. Novéal, qui avait à peine eu le temps d'échanger quelques paroles avec ses parents, leur raconta comment il était parti de Sérouma avec une escorte de deux Batongas, sous prétexte de cueillir des plantes pour le *remède* du roi.

Comme il avait eu soin de ne choisir que des hommes qui lui étaient dévoués, il était parvenu à les entraîner avec lui.

Connaissant l'astuce des sauvages, il s'était douté que le nouveau roi le ferait suivre, et il avait déployé toute sa ruse pour dépister les Batongas.

Ceux-ci allaient pourtant rejoindre la petite troupe épuisée de fatigue, lorsque les Bashoukoulompos s'étaient jetés entre eux. La grosse bande des Batongas s'était sauvée dans la direction de Sérouma. Quant aux Batongas de M. de Novéal, ils avaient continué à fuir dans la direction de la rivière. Cette circonstance les avait sauvés.

Se croyant certains de les rejoindre, puisque la rivière les arrêterait, les Bashoukoulompos ne s'étaient occupés que des cinquante Batongas envoyés à la poursuite de M. Novéal. Ces malheureux furent-ils massacrés par leurs ennemis ou périrent-ils dans les flammes ? C'est ce qu'on ne put jamais savoir d'une façon bien exacte.

Quant à M. Novéal et à ses compagnons, c'étaient eux que les Européens avaient vus surgir d'une façon si imprévue au milieu des herbes embrasées.

Grâce à une rigole humide qu'ils avaient rencontrée et dans laquelle ils s'étaient plongés jusqu'au cou, ils avaient échappé au danger, mais la fumée les avait fait beaucoup souffrir.

La joie qu'éprouvait M. Novéal en revoyant ses parents et l'espérance d'arriver bientôt avec eux dans un pays civilisé, lui faisaient oublier en ce moment toutes ses souffrances.

—Le plus difficile est fait maintenant, dit-il.

Tous les dangers n'étaient pas encore passés cependant. Grâce à la proximité de l'eau et des larges rigoles vaseuses, les Bashoukoulompos pouvaient aussi avoir échappé aux atteintes de l'incendie. Il était donc urgent de traverser la rivière avant qu'ils eussent aperçu les fugitifs. Quoique l'escorte de ceux-ci fût maintenant assez nombreuse pour leur permettre de se défendre, les Bashoukoulompos, plus belliqueux que les Babimpés, étaient toujours à redouter.

On résolut de passer la Mouna au moyen des bateaux amenés par les Babimpés, ce qui demanda plusieurs heures, vu le petit nombre de personnes que pouvait contenir chaque bateau.

XVII

Au moment où le dernier [illegible] quittait le rivage, on vit apparaître au loin une centaine de Bashoukoulompos qui arrivaient en courant.

—Cette fois je crois que nous ne pouvons leur échapper, murmura M. Novéal.

—Nous avons une certaine avance, dit Valentin.

—Sans doute, il n'y a [illegible] que les Babimpés [illegible] de s'échapper, mais Juliette, Clémence et nous-même nous ne pouvons lutter de vitesse avec les Bashoukoulompos [illegible] les plus agiles de cette [illegible]

—Que [illegible], dit [illegible]

—Pour [illegible] il n'y a pas moyen d'éviter la bataille [illegible] dans les meilleures conditions possibles. Les Bashoukoulompos ont probablement évité les flammes en se jetant dans [illegible] entre nous et [illegible] de la Mouna. [illegible] la direction [illegible] traverser [illegible] les Babimpés.

—Eh bien ?

—Commençons par mettre Juliette et Clémence en sûreté, ou mieux encore envoyons-les en avant sous la conduite de quelques Babimpés. Nous autres, [illegible] arriver [illegible] le bateau [illegible] traverser [illegible] à la débandade [illegible]

—[illegible] que vous avez raison, dit [illegible]

—Oui, reprit Valentin, mais je crains bien que Juliette et Clémence refusent de nous quitter.

M. Novéal avait raison, en effet. Mme Bartelle et Martigné déclarèrent qu'elles voulaient [illegible]

Toutes les instances de [illegible] échouèrent contre la [illegible] des deux cousines.

Il fallut céder à leur volonté et les laisser [illegible] comme les autres sur le bord de la rivière.

Vers dix heures du matin, les Bashoukoulompos, [illegible] sur la rive opposée, commençaient à lancer aux Européens, leurs sagaies, qu'heureusement la distance rendait inoffensives, puis ils se mirent en devoir de traverser la Mouna. Dès qu'ils furent sur le point de toucher terre, les Batongas, [illegible] dans des roseaux, accoururent sur le rivage et accueillirent à coups d'arbalètes chaque ennemi qui cherchait à sortir de l'eau.

Malgré le désavantage de leur position et des pertes considérables qu'ils subissaient, les Bashoukoulompos ne se décourageaient pas. Plusieurs [illegible] parvinrent à prendre pied [illegible]

Quoique l'avantage [illegible] parussent encore incertain, lorsque M. Novéal s'aperçut avec surprise que le jour s'obscurcissait.

—Que se passe-t-il donc là-haut ? demanda Richard, qui se tenait auprès de lui.

—Je n'en sais vraiment rien, répondit le [illegible] Anglais..... Ah ! reprit-il un instant après, c'est peut-être l'éclipse qui commence.

—Une éclipse ! murmura M. Novéal. Une éclipse [illegible] je [illegible]

—Quoi ?

—Une tentative qui vous paraîtra insensée à vous qui ne connaissez pas le caractère des sauvages...... Moi-même, du reste, j'ose à peine espérer... N'importe, essayons toujours. Pourvu seulement que je parvienne à me faire entendre.

Profitant du prestige qu'un sorcier exerce même sur les gens d'une tribu ennemie, M. Novéal monta sur une sorte de petit tertre. Puis élevant les bras vers le ciel en gesticulant avec violence comme pour faire une conjuration, il montra aux combattans le soleil, que la lune commençait à masquer.

Tel est le pouvoir des sorciers chez ces peuplades grossières, que la plupart des sauvages cessèrent de combattre.

Effrayés d'ailleurs par le phénomène lumineux dont ils étaient témoins, ils se groupèrent autour de M. Novéal, qui continuait ses bizarres évocations.

Lorsqu'il vit l'attention des Bashoukoulompos concentrée sur lui, et leur frayeur suffisamment excitée, il leur parla d'un ton solennel.

Il présenta les blancs qu'accompagnaient les Babimpés comme les protégés de la Divinité. Il annonça en même temps aux Bashoukoulompos que, pour les punir de leurs desseins meurtriers, il allait leur retirer à jamais la lumière du soleil.

Puis, proférant une formule terrible de malédiction et d'évocation de l'esprit du mal, il sembla dicter un ordre souverain à l'astre du jour qui disparaissait peu à peu.

Quoique les Bashoukoulompos soient une des peuplades les plus belliqueuses de l'Afrique, ils n'en sont pas moins soumis comme les autres à toutes les terreurs de la superstition. Il y eut un moment de lutte entre la haine contre l'homme et la frayeur qu'ils éprouvaient, mais ce dernier sentiment ne tarda guère à prendre le dessus.

Ils se mirent à trembler, puis à pousser des cris confus. Enfin ils se laissèrent tomber à terre et tendirent des mains suppliantes vers le terrible sorcier pour le conjurer de ne pas leur enlever la lumière du soleil, et de leur épargner les affreux malheurs dont il les menaçait.

Il était temps qu'ils cédassent, car l'éclipse allait bientôt se terminer, et M. Novéal en suivait les dernières phases avec une anxiété facile à comprendre.

Dès qu'il vit la soumission des Bashoukoulompos, il se hâta de leur accorder la grâce qu'ils sollicitaient. Il commença ensuite d'autres conjurations pour ramener la splendeur du soleil, et comme l'éclipse touchait à sa fin, il n'eut pas de peine à y réussir.

A continuer.

ATTENTION.

Deux Magasins à quatre étages à l'encan par le Shérif.

L'attention particulière est appelée à la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le shérif, de deux magasins à quatre étages, situés rue de la Nouvelle Levée Nos 31 et 60, entre les rues Gravier et Poydras.

Le shérif offrira en vente également au même endroit et à la même heure deux terrains situés au faubourg Jackson, rue Du Maine. Voir aux annonces.

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendent aujourd'hui à 11 heures, au Sugar Landing, au débarquement du Ben Franklin, 10 boucauts de sucre.—A deux heures, au magasin d'encan rue du Camp No 89, 75 balles de coton.

PHARMACIE NOUVELLE.

C. DE MONSABERT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert une pharmacie rue Moreau, No 167, entre Du Maine et Ste-Anne. Il espère que plus de vingt années d'expérience dans cette partie, le choix de ses médicaments et l'attention toute particulière qu'il mettra à exécuter les prescriptions des docteurs lui attireront les bonnes grâces du public.

Remèdes patentés français et américains.

25janv—1m

Champagne Chs. Farre.

SEPT CENT CINQUANTE caisses Vin de Sillery, Vin de Cabinet et Grand Vin Impérial, bouteilles et demi-bouteilles, à vendre en douane ou en magasin, par J. J. HEBB, 175, rue Commune.

19jan—1m

CEDRE MAGNOLIA.

AVIS AU PUBLIC.

LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA, suivant l'Ordre No 50, du général Sherman, il a obtenu la permission de donner le bal tous les samedis—durant toute la nuit—Il prie le public de vouloir bien l'honorer comme par le passé. L. BLOIS.

6jan—1mois

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 201...... Rue de Chartres ......201 Entre Ste Anne et Dumaine.

Décédé, lundi, 30 du courant, à 4 heures du matin, à l'âge de trois ans et dix-sept jours, GEORGE WILLIAM MICHINARD, fils de François Michinard et d'Octavie Paudely. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu, aujourd'hui, mardi, 31 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi. Le convoi partira de la rue Craps, entre les rues Champs-Elysées et Marigny.

Les journaux de Mobile et de Richmond sont priés de reproduire cette annonce.

Décédée, hier soir, à 9 heures, Mme Veuve Louis HUARD, à l'âge de 67 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils Auguste Huard, payeur de la Banque des Artisans, et de son petit fils le Dr. O. Huard, sont priés d'assister, sans autre invitation, à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures précises. Son corps est exposé chez son fils, rue Esplanade, entre Remparts et St-Claude. George St Augustin.

Décédé hier matin, à 9 heures, à l'âge de [illegible] ans, GUSTAVE, fils du Docteur KAUFMANN et Mme Porche. Son corps est exposé chez son oncle, M. Frédéric D'Arrive, 63, rue de l'Esplanade. Les connaissances des deux familles sont priées d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à dix heures. 31 jan—1

BULLETIN FINANCIER,

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL

COTON [illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

FRETS—Les steamers de la malle actuellement dans le port prennent du coton pour New York à [illegible] Les navires à voiles [illegible] prennent tout ce qu'ils peuvent trouver, et [illegible] à des prix arrêtés selon les circonstances.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, [illegible] janvier.

Arrivé hier, [illegible] Vendu, [illegible], 37 cochons, 2 vaches à lait et [illegible] veaux. A vendre, 427 [illegible], 113 cochons, [illegible] moutons, 47 vaches à lait et 169 veaux.

Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	— [illegible] à	— —
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	— [illegible] à	— —
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	— 15 à	— —
Bœufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 00 à	100
Bœufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	6[illegible] à	7[illegible] —
Bœufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	40 00 à	50 00
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— — à	7[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qualité, par tête	— — à	5[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qualité, par tête	— — à	— —
Bœufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— — à	— —
Cochons, par liv. gr	— 15 à	— 17
Moutons, par tête	6 50 à	10 —
Vaches à lait, par tête	[illegible] — à	[illegible] —
Veaux 1re qualité par tête	25 00 à	30 —
Veaux, 2e qual. par tête	15 — à	[illegible]
Veaux de lait	14 00 à	20 —

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

On achète AU PLUS HAUT PRIX *L'OR, L'ARGENT,* ET Tous les Billets QUI NE PASSENT PLUS, ET *LES BILLETS DÉCHIRÉS,*

15 *RUE ST. CHARLES* 15

vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

Quartier Général du Département du Golfe.

Bureau du Maréchal Prévôt Général.

Nlle-Orléans, 30 janvier 1865.

CIRCULAIRE.

Les travailleurs qui ont été conscrits sur les habitations conformément aux ordres généraux No 176, série de 1864, émanant du Quartier Général du Département du Golfe, lesquels travailleurs ont ensuite été envoyés pour aider, pour faire les récoltes sur les habitations où ils avaient été conscrits, seront ramenés immédiatement, par ceux qui les ont employés, au bureau du Surintendant du Bureau du Free Labor (travail libre) Département du Golfe, pour qu'ils soient envoyés au général commandant les défenses de la Nlle Orléans—excepté dans le cas où ils seront ramenés et alors il suffit d'un rapport du fait.

Avant d'être ramenés au bureau du Free Labor, Département du Golfe, les dits conscrits seront payés en plein pour le travail qu'ils auront fait et les certificats à cet effet doivent être produits à la satisfaction du surintendant.

Les planteurs à la demande desquels un congé a été accordé à ces conscrits répondront de leur présence, conformément à cette circulaire.

Par ordre du Major Général HURLBUT, HARAI ROBINSON, Col. 1er de Cav. de la Lne, Maréchal Prévôt Général.

31janv—3f

POUR VERA CRUZ—La goëlette fine voilière et de première classe RED CROSS, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage et fret s'adresser à L. JOUBLANC, 83, Passage de la Bourse au premier.

31 jan

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est noir ou vicié. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

E. GIQUEL

126 ...... Rue du Canal 126

Vient de recevoir d'Europe, via New York par les steamers City of Cork, Kangaroo, Etna, China, Lafayette, un magnifique assortiment d'articles pour le printemps, qu'il offre à vendre, en gros et en détail, AU PLUS BAS PRIX du marché.

Jaconas et Mousselines imprimés

Barèges Grenadines brodées, brochés et imprimés

Percales et Indiennes imprimées

Barèges Grenadines noirs et mi deuil

Mouchoirs batiste ourlés, brodés et autres.

Toiles d'Irlande en Coutral et Batiste

Batiste imprimée pour robes.

Basques [illegible]

Bas coton blanc et écru pour femmes et enfants.

Chaussettes [illegible] pour hommes et enfants.

Chemises flanelle gaze pour dames, enfants et hommes.

Gants soie, peau, et fil d'Ecosse.

Mousselines suisses, unies, à pois, brodées

Toile à draps toutes largeurs

Toiles à taies d'oreillers.

Platilles, Morlaix Bretagne et Toile de Paris.

Gingas fil et toiles pour [illegible]

Ouvrés à œil de perdrix.

Ombrelles et en-Cas.

Corsets, [illegible]

Nansous Mulquin, percales, jaconas unie, rayé et à carreaux.

Cols et manchettes de toile et tulle

Valenciennes et Guipures

Cachemires légers, articles à carreaux

Flanelles gaze et autres

Pointes [illegible] véritables et imitation

Voilettes Loupe

Linge de table, un joli assortiment

Courtepointes [illegible] couleur

Alpacca, Bombazines, Mousselines de laine [illegible]

Barèges [illegible] et Baguettes

Tamise, Barèges crêpe et Crêpes

Mousselines damassées et Rideaux [illegible]

Un grand assortiment de parfumerie [illegible]

Coton [illegible]

Indiennes [illegible]

Linsey et Kersey [illegible]

AU RABAIS.

Je vendrai [illegible] d'hiver à un grand rabais [illegible] avant d'en recevoir [illegible]

E. GIQUEL.

GRANDE REDUCTION DE PRIX

MARCHANDISES SECHES, EN GROS ET EN DETAIL,

J. LEVOIS & Co,

[illegible] GRANDE REDUCTION de PRIX [illegible]

MARCHANDISES DE SAISON

[illegible]

MANTEAUX DE DRAPS et PALETOTS [illegible]

Un magnifique assortiment de

Corsets, Bretelles, Chemises pour Dames, Basques, Parasols [illegible]

BAS ANGLAIS POUR DAMES ET ENFANTS, LINGE de table, TOILES à draps, TOILE de [illegible], PERCALES [illegible], PIQUE, [illegible]

J. LEVOIS & CIE, [illegible]

BATEAUX A VAPEUR *POUR LES MINES D'OR D'IDAHO.*

LIGNE DE TRANSPORT DE MONTANA ET D'IDAHO.

Le bateau à vapeur [illegible] commandant Thos W. Rea, Henry A. Dohrman [illegible] partira de St Louis SAMEDI, le 4 mars [illegible]

BENTON, commandant Wm Howard, [illegible] partira pour Fort Benton [illegible] SAMEDI, 11 mars.

YELLOWSTONE, commandant Jos. [illegible] SAMEDI, [illegible]

FANNY OGDEN, commandant Thomas [illegible] SAMEDI [illegible] avril

Le bateau à vapeur DEER LODGE [illegible] Fort Benton.

Cet arrangement offre de grands avantages aux expéditeurs et leur donne l'assurance que leur fret sera livré à destination.

Nous sommes également prêts à [illegible] des moyens de transport par terre, du FORT BENTON AUX MINES, et [illegible] VER CITY, LAST CHANCE, PRICKLEY PEAR, DEER LODGE, VIRGINIA CITY, BANNOCK CITY et GALLATIN.

JOHN G. COPELIN, Coin S. E. des rues Main et Olive.

JOS. McENTIRE, Coin N. E. des rues Pine et Commercial.

JOHN J. ROE & CO, Rue Convent, entre Second et Third

E. S. KEEP, Rue Poydras, Nos 77 et 79—Nlle-Orléans.

31janv—3f

AVIS

Aux Ouvriers Boulangers.

TOUS les ouvriers boulangers de la Nouvelle-Orléans, faisant partie de la dite société, sont par le présent avis, requis de se présenter au local ordinaire (rue Bienville) mercredi prochain, 1er février 1865, à neuf heures et demie du matin.

Des affaires importantes seront soumises à l'assemblée.

Par ordre du président. ALEXANDRE DROZ, Secrétaire.

31janv—2

Eponges, bi-carbonate de soude, soude, esprit de thérébentine, &c.

4 CAISSES éponges superfines, fines et demi-fines, 100 barils bi-carbonate de soude anglaise, 25 boucauts soude—soda ash—52 à 54, 6 barils esprit de thérébentine. A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 97 Vieille Levée. 31janv—2f

Ferblanc en feuilles, tôle fer pour cercles, acier allemand, fil de fer, &c.

61 CAISSES ferblanc à l'entrepôt, convenable pour le marché de Matamoros. Aussi : 60 paquets tôle, Nos 25, 26 et 27, 74 rouleaux Nos 4 à 16 fil de fer, 24 paquets acier allemand. Clous à ferrer et à river, moulins à maïs, &c. A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 97 Vieille Levée. 31janv—3f

Charbon Charbon Charbon.

560 tonneaux du meilleur CHARBON ANTHRACITE, en gros morceaux et en morceaux de la grosseur d'un œuf, cargaison de la barque Eva H. Fiske, à bord, convenable pour steamers et fonderies.

Aussi—650 balles foin du Nord, à vendre par T. SHAILER Jr, rue Gravier No 53. 31 jan—3f

Vache trouvée.

Est entrée, chez le soussigné, le 28 de janvier, une vache avec son veau. Le propriétaire peut la réclamer en s'adressant au soussigné, et en payant les frais. BAPTISTE GERRE, enn. Craps et Tricou, 3me district. 31janv—3f

O. PETITPAIN Courtier Maritime ET NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE A MATAMOROS.

8jan—3m

VENTES A L'ENCAN.

Meubles—Meubles PAR E. M. JACOBS, encanteur. Bureau, Passage de la Bourse No 11.

MERCREDI [illegible]

Saindoux, chandelles, fromage, thé, chaises, &c. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau, coin des rues Magazine et Gravier. [illegible]

Meubles Meubles Par McCERREN & LANDRY. [illegible]

Jument, Jument. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible] mardi 31 janvier [illegible] une JUMENT [illegible]

Succession de François Daveneau—No [illegible] PAR J. B. CROZAT, encanteur, Bureau coin Conti et Passage de la Bourse. [illegible]

Succession de Geo. H. Wilder. PAR D. E. MORPHY, encanteur. [illegible]

Succession de W. A. Goodrich No 14221. [illegible] PAR GABRIEL BEAUMONT [illegible]

WALLACE & Co,

[illegible]

Confiserie de l'Opéra

Fondée par JULES HIMBERT [illegible]

CONFISERIE

J. JANE [illegible]

AVIS. [illegible] ED. F. STOCKMEYER [illegible]

Avis de société.

LES soussignés ont, le 1er janvier 1865, formé une société pour les affaires de *graceries en gros et de commission*, sous la raison de JOHN I. ADAMS & CO au No [illegible] rue Vieille Levée. JOHN I. ADAMS. VICTOR PENSOU. Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1865.

AVIS. LA société qui a existé [illegible] JOHN GARDY, D. A. CHAFFRAIX. Nlle-Orléans, 31 décembre 1864.

DEMANDE. ON DEMANDE une jeune servante pour un ménage de deux personnes [illegible] Dauphine [illegible]

AVIS. AYANT repris depuis le 1 janvier 1865, les affaires de mon ancien magasin de FOURNITURES DE MENAGE, rue de Chartres No [illegible], et désirant rappeler l'attention de ma clientèle, je donne avis par les présentes que je vendrai à 30 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs, tous les articles de l'ancien stock du magasin, et les articles récemment importés [illegible] B. NAUTRE, No 2[illegible], rue de Chartres.

Demande de coupeur, &c.

ON demande dans une fabrique de bottes et de souliers, bien établie à la Nouvelle Orléans, un bon COUPEUR qui soit également vendeur. [illegible] boîte No 77, Bureau de Poste.

A vendre pour cause de départ,

UN magasin de bois, de charbon de terre et de bois en détail, bien situé et achalandé. [illegible] Conditions au comptant.

AVIS.

ON demande une femme blanche ou de couleur, BIEN RECOMMANDEE pour prendre soin d'un enfant. S'adresser au No [illegible], rue des Remparts, entre Orléans et Ste Anne.

Boulangerie à vendre.

A VENDRE, pour cause de maladie, une Boulangerie au coin de la rue Delery, en face des Casernes, [illegible] M. Nicolas Ware.

AVIS. TROUVE—Une JUMENT a été trouvée sur le Chemin de Gentilly. La personne à qui elle appartient peut la réclamer en payant les frais. S'adresser à la Bee, [illegible] Kerlerec et Columbus.

$25 de récompense.

Perdu au fort PONY, rouge, âgé d'environ six ans, ayant une marque blanche sur le front et un pied de derrière blanc. La personne qui le ramènera à la laiterie de [illegible] Ware, à l'entrée du Chemin de Gentilly, recevra la récompense ci-dessus. 28jan—2f

Café à vendre

—Pour cause de départ—

LE contenu du café LOUISIANA EXCHANGE situé Passage de la Bourse, coin Conti, sera vendu à l'amiable, soit en bloc avec les installations, soit en détail.

Il sera vendu à l'encan, le 10 février, si d'ici là il n'est vendu à l'amiable.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

24janv

VENTES A L'ENCAN.

COTON, COTON. 75 balles de coton à l'encan PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible] 75 BALLES DE COTON [illegible]

Sucre—Sucre. 10 boucauts sucre à l'encan par ordre de Thos. W. Conway, surintendant du Free Labor département du Golfe. PAR MONTGOMERY & BROS. R. T. MONTGOMERY, encanteur. [illegible]

Marchandises sèches étrangères et du pays. PAR E. ROGER & C. [illegible]

Meubles—Meubles. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur [illegible]

Succession de A. E. [illegible] Deuxième Cour de District—Fonds de confiserie [illegible] PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur [illegible]

FONDS DE MAGASIN DE MODES, articles de mercerie, rubans, chapeaux, vitrines, comptoir, installations, &c. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur [illegible]

Poêle aux huîtres à l'encan. PAR RENE GUTIERREZ [illegible] UN POELE AUX HUITRES parfaitement [illegible]

Propriété de valeur et bien située. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur [illegible]

[illegible] ***champagne, Genièvre de Hollande, Liqueurs*** [illegible]

[illegible] PAR S. GUINAULT, encanteur [illegible]

Propriété améliorée et de prix dans le Troisième District. PAR E. M. JACOBS, encanteur. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

C. Tiblier vs G. Gum & Co. Le même vs les mêmes.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Nos [illegible]—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, [illegible] de février 1865, à 10 heures A. M. [illegible] LE FONDS D'UNE BRASSERIE ET D'UN SALON A BIERE, [illegible] rue Royale [illegible] Deuxième District [illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Maison d'Encan, de Commission et Transit.

[illegible] à Matamoros [illegible] EUGENE TOURNE. Matamoros, 1er janvier 1865.

—Références—

MATAMOROS. Mrs. Milmo & Co., Puig Hermanos & Co., F. Rosemburg & Co., Mess Y. Larrache, Goicouria & Co., Romagosa y Gomila.

NLLE-ORLEANS. Mrs. Avendano Bros., Alfred Mouton, D. de Goicouria & Co, F. J. Da Silva & Co, Wm P. Vincent, J. & J. Tardos.

T. THEARD,

PROFESSEUR de Français, d'Anglais, d'Espagnol, et de Mathématiques élémentaires. Rue Royale, 17, au premier étage, sur le derrière. [illegible]

Drèche ! Drèche !

Mille boisseaux Drèche prime de l'Ouest, venant d'être reçus, en magasin et à vendre par H. A. SCHUERMANN. Agent pour la vente de Lager Beer de l'Ouest Rue Tchoupitoulas, No [illegible]

31jan